

POLITIQUES ET PROCÉDURES

ÉMISSION	RÉVISION 2024-07-03
RESPONSABLE	Communications
POLITIQUE	Avis relatif à l'utilisation de l'agent conversationnel

AVIS RELATIF À L'UTILISATION DE L'AGENT CONVERSATIONNEL

Cet avis décrit les politiques et les pratiques de protection des renseignements personnels appliquées par la Ville de Sorel-Tracy (ci-après la « Ville ») en lien avec ce service (ci-après le « Service »).

1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS

Les renseignements, qui concernent une personne physique (ci-après l'« Usager ») et qui permettent de l'identifier, directement ou indirectement, sont des renseignements personnels (« RP »).

Le Service ne requiert ni ne collecte aucun RP non fourni par l'utilisateur.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES RECUEILLIES

Les informations, qui ne concernent pas l'Usager et ne permettent pas de l'identifier, sont des informations générales (« IG »).

Le Service collecte uniquement les IG fournies volontairement, de manière explicite, par l'Usager durant son utilisation du Service.

3. UTILISATIONS ET CONSERVATIONS

La Ville collecte et utilise les IG pour :

- ◆ Analyser les requêtes citoyennes ;
- ◆ Optimiser le service au citoyen.

Les IG collectées sont conservées conformément à l'Avis relatif à la protection des renseignements personnels (« PRP ») et sont accessibles seulement aux membres du personnel de la Ville qui doivent y avoir accès dans le cadre de leurs fonctions.

Les IG sont accessibles en temps réel pour tous les membres du personnel autorisés pendant 30 jours. Les IG sont ensuite conservées afin d'être accessibles sur demande pendant un maximum de 365 jours.

4. CONSENTEMENT TACITE

En utilisant le Service, l'Usager accepte intégralement les termes et conditions de l'Avis relatif à l'utilisation de l'agent conversationnel ainsi que de l'Avis relatif à la protection des renseignements personnels.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE LA VILLE À L'ÉGARD DES RP

Considérant que l'utilisation du Service ne requiert ni ne collecte aucun RP, l'Usager ne devrait en aucun cas fournir des RP au Service. Si l'Usager fournit volontairement des RP au Service, la Ville ne peut en aucun cas être tenue responsable.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE LA VILLE À L'ÉGARD DES RÉPONSES FOURNIES

Le Service d'agent conversationnel analyse et traite les données municipales mises à sa disposition afin de répondre aux requêtes et demandes de l'Usager.

Les réponses fournies par le Service peuvent être inexactes ou incomplètes.

Le Service fournit des informations à titre indicatif seulement. L'Usager ne doit pas se fier uniquement à ces informations et doit toujours vérifier les informations auprès de sources officielles ou contacter la Ville pour obtenir des réponses exactes et précises.

La Ville décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions dans les réponses fournies par le Service d'agent conversationnel et ne peut être tenue responsable des actions entreprises sur la base des informations fournies par le Service.